

Centre de
gestion
de la fonction publique territoriale
de la Haute-Loire

Newsletter

Mai 2021

A la Une...

De nouveaux agents formés pour le service des Missions temporaires

Depuis plusieurs années, grâce à un partenariat avec Pôle-Emploi, le CDG43 initie des personnes en recherche d'emploi au métier de secrétaire de mairie. Malgré les contraintes sanitaires, la 6ème session vient de se terminer permettant aux 12 stagiaires d'avoir les premiers outils pour remplir la mission dans une collectivité.

La session de formation a duré 10 semaines, découpée en 6 semaines de formation théorique et 4 semaines de stage pratique en collectivité. Elle a porté sur le fonctionnement général des collectivités locales, les finances et la comptabilité publique, la gestion des ressources humaines, les relations citoyens (état-civil, élections), la commande publique et l'urbanisme. Cette formation est financée par le CDG43 avec le soutien de Pôle-emploi. Toutefois, le CDG43 est contraint de remplir des objectifs de recrutement pour recevoir l'aide financière.



Au JO...

Aide financière exceptionnelle pour le recrutement d'apprentis

[Décret n° 2021-340 du 29 mars 2021](#) modifiant le décret n° 2020-1622 du 18 décembre 2020 relatif aux modalités de versement de l'aide financière exceptionnelle pour le recrutement d'apprentis par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Assurance chômage

[Décret n° 2021-346 du 30 mars 2021](#) portant diverses mesures relatives au régime d'assurance chômage.

Limitation d'inscription à un concours

[Décret n° 2021-376 du 31 mars 2021](#) pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion.

Attribution de points d'indice majoré

[Décret n° 2021-406 du 8 avril 2021](#) portant attribution de points d'indice majoré à certains personnels civils et militaires de l'Etat, personnels des collectivités territoriales et des établissements publics de santé.

Calcul des indemnités journalières maladie et maternité

[Décret n° 2021-428 du 12 avril 2021](#) relatif au calcul des indemnités journalières maladie et maternité.

Comités sociaux territoriaux

[Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021](#) relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

[Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021](#) relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (rectificatif).

Adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la FPT

[Décret n° 2021-572 du 10 mai 2021](#) portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

[Arrêté du 10 mai 2021](#) portant adaptation temporaire de l'arrêté du 25 octobre 1994 fixant le programme des matières des épreuves des concours pour le recrutement des agents de police municipale (...).

Allongement du congé de paternité et d'accueil de l'enfant

[Décret n° 2021-574 du 10 mai 2021](#) relatif à l'allongement et à l'obligation de prise d'une partie du congé de paternité et d'accueil de l'enfant.

Formation des élus locaux

[Décret n° 2021-596 du 14 mai 2021](#) relatif à la gouvernance de la formation des élus locaux, à l'agrément des organismes de formation des élus locaux et à la mise en œuvre et au calcul de leur droit individuel à la formation.

Evolution professionnelle

[Rapport au Président de la République](#) relatif à l'ordonnance n° 2021-658 du 26 mai 2021 renforçant la formation de certains agents publics afin de favoriser leur évolution professionnelle.

[Ordonnance n° 2021-658 du 26 mai 2021](#) renforçant la formation de certains agents publics afin de favoriser leur évolution professionnelle.

Repéré sur le Net...

Guide de l'indemnisation du chômage dans la fonction publique

Un guide, publié par la DGAFP, a été rédigé afin d'accompagner les employeurs dans une meilleure appréhension de ce droit, dont l'architecture a été modifiée lors de la loi de transformation de la fonction publique. [Voir le guide](#)

Tentatives d'escroquerie

Renforcement de la vigilance de l'ordonnateur et du comptable : Comment reconnaître une escroquerie et s'en prémunir ? Que faire si l'on se fait escroquer ? Un livret et un dépliant, réalisés par la DGFIP, répondent à ces questions pour sensibiliser tous les acteurs aux risques d'escroqueries. [Voir la page web](#)

Guide du "mairie - employeur"

Ce guide créé par le CNFPT, l'AMF et la FNCDG permet d'accompagner les exécutifs locaux dans leur mandat 2020/2026 et de présenter les évolutions réglementaires suite à la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019, notamment en terme de formalisation de politique RH depuis le 1er janvier 2021.

[Voir le guide](#)

Nouvelles modalités de gestion des espèces dans les régies des collectivités

Le site collectivités-locales.gouv.fr, dans un hors-série de sa lettre d'information, propose un point sur cette réforme avec le chef du service des Collectivités locales de la DGFIP, ainsi qu'une présentation de la plateforme Internet qui va faciliter les opérations des régisseurs. [Voir la page web](#)

Guide pratique sur la dotation globale de fonctionnement

La DGCL publie un guide pratique sur la DGF. Ce dernier permet de comprendre simplement le fonctionnement des dotations versées aux communes et aux EPCI. [Voir le guide](#)

Guide "Rebondir avec la commande publique"

Ludique et synthétique, ce guide présente les dispositions adoptées par la loi ASAP ainsi que les mesures gouvernementales pour faciliter l'achat public, dans le contexte de la crise économique et sanitaire de la covid-19. [Voir le guide](#)

Guide France urbaine

Le groupe de travail de France urbaine, vous propose un guide visant à « opérationnaliser » la loi AGEC et son décret d'application n° 2021-254 du 9 mars 2021, tous deux visant à lutter contre le gaspillage et à favoriser l'économie circulaire au sein notamment des achats publics. Ainsi, les collectivités se voient fixer des objectifs d'achats annuels de biens issus du réemploi ou de la réutilisation en intégrant des matières recyclées depuis le 1er janvier 2021. [Voir le guide](#)

Votre Actualité...

Ressources humaines

Ouverture d'un portail unique d'inscription aux concours

Le nouveau portail « concours-territorial.fr » a ouvert. Il s'agit d'une plateforme unique et nationale d'inscription aux concours et examens professionnels de la FPT. Désormais, toutes les opérations de

concours et examens, quelles que soient les autorités organisatrices (CDG ou CNFPT), apparaîtront sur cette nouvelle plateforme. [Voir le site](#)

Référent déontologue

Tous les agents exerçant dans la fonction publique ont le droit de consulter un référent déontologue chargé de leur apporter des conseils utiles au respect des obligations et des principes déontologiques mentionnés dans le statut général des fonctionnaires (question sur le cumul d'emploi, conflit d'intérêt, ...). Depuis 2020, le rôle du référent déontologue a évolué. Institué pour conseiller et accompagner les agents, le référent peut désormais être sollicité par les employeurs territoriaux. La référente déontologue du CDG 69, du CDG 43 et du CDG 38, Élise UNTERMAIER-KERLÉO, Maître de conférences de droit public à l'Université Jean Moulin-Lyon 3, a rédigé son rapport d'activité 2020. [Voir le rapport](#)

Une licence professionnelle Métiers des administrations et des collectivités territoriales

La faculté de droit de l'université Jean-Monnet de Saint-Etienne ouvre, en septembre prochain, une licence professionnelle Métiers des administrations et des collectivités territoriales. L'objectif de cette licence est de former des agents de catégorie B pour occuper leurs fonctions auprès des collectivités territoriales. Elle souhaite favoriser l'insertion professionnelle à niveau Bac+3 des étudiants ayant notamment suivi un cycle d'études juridiques.

Cette formation dure un an et s'effectue en alternance (contrat d'apprentissage) ou en formation continue. Le rythme de la formation est le suivant :

- Septembre 2021, à l'université,
- d'octobre 2021 à janvier 2022, 1 semaine à l'université et 3 semaines en collectivité,
- de février 2022 à juillet 2022, plein-temps en collectivité.

Plus d'infos sur ce lien [Université Saint-Etienne](#)

Santé au travail

Jeunes travailleurs et travaux interdits : peut-on obtenir une dérogation ?

Afin de protéger les travailleurs de moins de 18 ans, le Code du travail leur interdit certains travaux les exposant à des risques pour leur santé, leur sécurité, leur moralité ou excédant leurs forces. Il s'agit par exemple de l'utilisation de certains équipements de travail dangereux, de travaux en hauteur, de l'utilisation de certains produits chimiques dangereux, de l'exposition à l'amiante, ou de certaines opérations sur les installations électriques. [Voir la fiche](#)

Prévention des risques dans les métiers de l'entretien des locaux

Les métiers de l'entretien des locaux, très représentés dans la FPT et fortement sollicités pendant la crise sanitaire, présentent des facteurs de pénibilité particuliers et exposent les agents à différents risques pour leur sécurité et leur santé. Le CDG43, par l'intermédiaire de son service Santé au travail, a mis en place un groupe de travail associant le CHSCT, pour conduire une démarche de prévention sur ces activités. L'objectif sera de proposer aux collectivités affiliées des bonnes pratiques visant à améliorer les conditions de travail de leurs agents en charge de l'entretien des locaux et de prévenir la pénibilité liée à ces postes.

Trombinoscope Pôle Santé Prévention

Dans la précédente newsletter, le Pôle Santé Prévention vous a présenté les agents du service Santé au travail. Nous vous proposons ce mois-ci de faire connaissance avec les agents du service [Instances médicales \(CM/CR\)](#) et ceux du service [SPS, ingénierie technique](#) (cliquez sur chaque lien pour les découvrir).



Fonctionnement des collectivités

Habitat indigne

L'ordonnance n° 2020-1144 du 16 septembre 2020 a créé une police unique de la sécurité et de la salubrité des immeubles bâtis et uniformise l'ensemble des procédures. Ces dispositions s'appliquent aux arrêtés pris depuis le 1er janvier 2021. Une note explicative a été rédigée en début d'année. Pour vous accompagner au mieux, deux notes synthétiques ont été mises en ligne dans le thème "Pouvoirs de police" de la base documentaire du site internet, ainsi que les modèles y afférents.

Achat public

Publication des nouveaux CCAG

Outre la mise en cohérence des clauses administratives générales des marchés publics avec les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles intervenues depuis 2009, la révision des CCAG a pour objectif de faire de ces documents des outils au service de l'efficacité de la commande publique par l'introduction de contradictoire plus affirmé dans les relations contractuelles, un meilleur accès des PME aux marchés, une plus grande prise en compte des préoccupations sociales et environnementales, une plus forte intégration de la dématérialisation et des questions de protection des données personnelles, ainsi que la valorisation des modes de règlement amiable des différends. Un nouveau CCAG applicable aux marchés de maîtrise d'œuvre est également créé.

Ces CCAG sont entrés en vigueur le 1er avril 2021. Ils peuvent être utilisés dès à présent par les acheteurs publics. Toutefois, ces derniers peuvent encore se référer aux versions 2009 jusqu'au 30 septembre 2021. Durant cette période transitoire, en l'absence de précision quant à la version du CCAG applicable, le marché est réputé faire référence à la version 2009. [Voir le site de la DAJ](#)

Tout Démat Achat public

Le profil acheteur <https://marchespublics.cdg43.fr> ne constitue pas une solution d'archivage électronique. Aussi, il est impératif pour chaque utilisateur de récupérer un certain nombre de données à l'achèvement de la procédure. Pour vous accompagner, le service juridique a établi une fiche - "Quels sont les données à récupérer sur le profil acheteur <https://marchespublics.cdg43.fr> ?" [Voir la fiche](#)

[Aller sur le site du CDG43...](#)

Une question ? Les services vous répondent...

La souscription d'une assurance dommages-ouvrage pour la réalisation de travaux est-elle obligatoire ?

Pour rappel, cette assurance a pour objet de garantir, en dehors de toute recherche de responsabilités, le paiement de la totalité des travaux de réparation des dommages subis par une construction. Sont couverts les mêmes dommages que ceux relevant de la garantie décennale, c'est à dire les désordres compromettant la solidité de l'ouvrage ou le rendant impropre à sa destination, voire ceux issus d'un vice du sol, de construction ou d'un défaut de conformité aux stipulations du contrat. Les personnes morales de droit public, autres que l'Etat, sont tenues de souscrire une assurance dommages-ouvrage lorsqu'elles réalisent, pour leur compte, des bâtiments d'habitation. Elles sont dispensées de cette obligation pour les bâtiments destinés à un autre usage. Ce principe est explicitement énoncé à l'article L 242-1 alinéa 2 du Code des assurances. La dispense n'enlève rien de l'intérêt qui existe à souscrire une telle assurance, eu égard aux travaux à réaliser. Le maître d'ouvrage qui recourt à une police d'assurance facultative a tout intérêt à demander que figurent, au sein du contrat, les clauses types de l'assurance obligatoire afin d'obtenir une indemnisation rapide et complète des dommages en cas de sinistre.

La vie du CDG43...

Des ateliers « Secrétaires de mairie » pour les collectivités de moins de 50 agents

De la même manière qu'il a lancé un club « Ressources humaines » pour les grandes collectivités, le CDG43 souhaite créer des ateliers « Secrétaires de mairie » pour les collectivités plus petites. Ces ateliers qui se mettront en place à la rentrée prochaine ont pour ambition de procéder à des échanges de pratiques sur des sujets d'actualité. Des précisions sur le format et la fréquence de réunion de ces ateliers seront communiquées prochainement.

Agenda...

Comité médical
Mardi 6 juillet 2021

Commission de réforme

Vendredi 2 juillet 2021

CTP / CHSCT

Mardi 6 juillet 2021

Vous recevez cette newsletter d'information de la part du CDG43 dans le cadre de nos relations institutionnelles et professionnelles. Vous pouvez exercer vos droits de consultation, de rectification et de suppression de vos données, ainsi que vos droits d'opposition et de limitation du traitement auprès de notre délégué à la protection des données à dpd@cdg43.fr. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Pour ne plus recevoir cette newsletter, vous pouvez vous désabonner

[en utilisant ce lien.](#)